



L'EPAM est une association qui comporte 4 sections : Nihon-Taï-Jitsu, Judo, Wushu et laïdo, qui se partagent le dojo du complexe sportif Robert Moy (rue des Tourterelles 22190 Plérin).

Professeurs de la section Nihon-Taï-Jitsu :

Yves Lechat		6°dan Nihon-Taï-Jitsu 5°dan Nihon-JuJitsu	BEES1, DEJEPS, expert régional FMNITAI	06.61.63.92.64
Loïc Kervinio		5°dan Nihon-Taï-Jitsu 3°dan Nihon-JuJitsu	DAF et Diplôme d'Instructeur Fédéral Expert régional FMNITAI Correspondant FFK	06.37.51.10.82
Jean-Pierre Hamon		5°dan Nihon-Taï-Jitsu 3°dan Nihon-JuJitsu	DAF et Diplôme d'Instructeur Fédéral	06.10.52.65.62
Nathalie Jachimiak		2°dan Nihon-Taï-Jitsu 2°dan Nihon-JuJitsu	Diplôme d'Instructeur Fédéral	06.71.29.56.80

Description de la discipline

Nous pratiquons un art-martial à mains nues, appelé Nihon-Taï-Jitsu au Japon reconnu comme un style de Karaté par la Fédération Française de Karaté. Nous apprenons à nous défendre contre différentes situations en utilisant les poings, pieds et aussi les projections et clés.

Notre pratique, principalement axée vers la défense personnelle est également adaptée aux femmes, tous les cours sont mixtes. Il est proposé deux séances par semaine. Notre discipline est enseignée et pratiquée dans le respect d'autrui et vise le développement de l'individu au sein du groupe quelles que soient les motivations personnelles ;

- améliorer sa santé - la confiance en soi - sa sécurité - devenir plus fort - se maîtriser...
- améliorer son équilibre - sa concentration - sa résistance à l'effort - sa souplesse...

Nous insistons sur la nécessité de s'entraîner régulièrement, principale condition de toute progression. Les enfants doivent être personnellement volontaires, une telle pratique ne pouvant leur être imposée.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se feront pendant les heures de cours au dojo, veuillez nous retourner en une seule fois :

- L'enveloppe d'inscription signée
- Questionnaire de santé (<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical>) ou certificat médical
- Le paiement des cours et licences en 1 à 4 chèques à l'ordre de l'EPAM NTJ
- Les chèques loisirs, coupons sport, chèques vacances, les chèques Pass'Sport
- L'autorisation parentale signée (mineurs) relative aux stages, compétitions, transports et droit à l'image.
- Pour les enfants **nés entre 2017 et 2019**, l'association ne prend pas de licence. L'association a souscrit une assurance, qui est obligatoire. Si vous désirez prendre une licence pour votre enfant, ou si vous réglez avec un chèque Pass'sport 50€ (prise de licence obligatoire) la cotisation sera de 143€.



Pour plusieurs inscriptions d'un même foyer, nous accordons au 2ème inscrit (et suivants) une réduction de 20 € sur l'année, ainsi que pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (voir la trésorière). La réduction s'appliquera sur le dernier chèque.

Année de naissance	Jours	Horaires	Total annuel en 1 chèque	Chèque n°1	Chèques n°2, 3 et 4
2019 à 2017 6 / 9 ans	Lundi ou Mercredi	17h45 à 19h00 14h30 à 15h45	123 €	22€ (assurance MAIF 19€ + adhésion EPAM 3€)	1° trim: 34€ 2° trim: 34€ 3° trim: 33€
2016 à 2014 9 / 12 ans	Mercredi Vendredi	16h00 à 17h30 17h00 à 18h00	175 €	42€*	1° trim: 45€ 2° trim: 45€ 3° trim: 43€
2013 à 2011 12 / 15 ans	Mercredi Vendredi	17h30 à 19h00 18h00 à 19h00	185 €	42€*	1° trim: 48€ 2° trim: 48€ 3° trim: 47€
2010 à 2008 15 / 18 ans	Lundi Mercredi	19h00 à 20h30 19h00 à 20h30	195 €	42€*	1° trim: 52€ 2° trim: 51€ 3° trim: 50€
2007 et avant + de 18 ans	Vendredi	19h00 à 20h30	215 €	42€*	2° trim: 58€ 2° trim: 58€ 3° trim: 57€

* Adhésion EPAM 3€ + Licence FFKDA 39€ (adresse mail obligatoire)

Modalités de paiement

A l'inscription, le règlement des cours pour l'année vous sera demandé par chèque à l'ordre de l'EPAM Nihon Taï Jitsu. Vous pouvez régler en 1 ou 4 fois selon les modalités du tableau ci-dessus. L'EPAM accepte en paiement les tickets loisirs de la CAF, les chèques vacances (ANCV), les coupons sports, les chèques Pass'Sport. Seuls les déménagements et les arrêts médicaux justifiés, supérieurs à un mois, peuvent donner lieu à remboursement (sur demande écrite) à voir avec la trésorière ou le Président.

Inscription en cours de saison

La licence annuelle et l'adhésion à l'EPAM sont payables en totalité quelle que soit la date d'inscription. La cotisation sera proportionnelle au nombre réel de mois de pratique (voir avec les enseignants).

Deux cours d'essai gratuits

Chacun peut participer à deux séances d'essai gratuit. Pour les enfants de moins de 15 ans, la présence des parents dans les gradins est indispensable durant les deux cours d'essai.

Les cours et les vestiaires

Les cours ont lieu durant les périodes scolaires et sont interrompus durant les vacances scolaires des collèges. L'échauffement fait partie intégrante du cours. Il est impératif d'être prêt, en tenue, pour le début de la séance. Les pratiquants ne doivent porter aucun bijou sur le tatami (risque de blessure avec bagues, boucles d'oreilles...). Les cours sont publics, les parents peuvent y assister des gradins **dans le plus grand silence**. Dans les vestiaires évitons les problèmes en n'y laissant ni argent ni bijoux. L'EPAM ne pouvant être tenue pour responsable d'éventuels vols dans les locaux.

Président EPAM	Jean-Pierre Hamon	06.10.52.65.62
Président section Nihon-Taï-Jitsu	Loïc Kervinio	06.37.51.10.82